



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 novembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie de Jarnioux

Présents :

M. BOUET Xavier, Mme CHAPPELAND Dominique Alice Marie, M. DE CHALENDAR Yves, M. DURAND Brice Jacques, M. GOUTTENOIRE Bruno, M. LE GOFF Dominique, Mme PEROTTI Eliane Anne Marie, Mme PRISSET Bénédicte Lucienne

Procuration(s) :

M. AUJOGUE Yvan donne pouvoir à M. DE CHALENDAR Yves

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AUJOGUE Yvan, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël Pierre, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. MARTINEZ Daniel Antoine Roger, Mme TUM Audrey, Mme VIDAL Nathalie Maria Christine

Secrétaire de séance : M. LE GOFF Dominique

Président de séance : M. DE CHALENDAR Yves

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur GASQUET, Maire de Porte des Pierres Dorées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, point n° 4, afin d'apporter le soutien de la commune à l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 9 octobre 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire suspend la séance à 19h50 afin de donner la parole à Monsieur GASQUET, Maire de Porte des Pierres Dorées. Ce dernier informe qu'une réunion sera organisée le 27 novembre prochain entre les Maires et Adjointes de Jarnioux et de Porte des Pierres Dorées pour évoquer le fonctionnement des commissions.

La séance reprend à 21 heures.

2 - Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Contrat Enfance et Jeunesse passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune est échu depuis le 31 décembre 2017.

Pour rappel, la signature du CEJ permet aux collectivités d'être soutenues par la CAF dans leurs efforts

financiers sur les équipements.

Une demande de renouvellement a été présentée en début d'année 2018 et a été refusée en l'état car les règles d'attribution avaient changé.

Il était nécessaire de transformer la garderie périscolaire en accueil de loisirs afin d'ouvrir des droits à un projet Accueil de Loisirs dans le Contrat Enfance et Jeunesse en renouvellement. La Caisse d'Allocations Familiales nous a informé que cette transformation prenait effet à compter du 5 novembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- solliciter auprès de la CAF le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse pour une durée de 4 ans (2018-2021),
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et pour signer tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Création poste Animateur(trice) Garderie Périscolaire

Monsieur le Maire informe que la Caisse d'Allocations Familiales nous a demandé de faire une déclaration auprès de Jeunesse et Sport avant le mois de janvier afin de transformer la garderie périscolaire en accueil de loisirs, ceci afin de continuer à percevoir notre subvention.

La commune a travaillé en lien avec la commune de Porte des Pierres Dorées, notamment avec la Directrice de la Grappe de Loisirs, qui nous a aidé dans nos démarches administratives. Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur GASQUET pour cette mise à disposition.

La Mairie a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants à la rentrée des vacances de la Toussaint, soit lundi 5 novembre dernier.

A ce titre, nous avons proposé à 3 agents de financer en partie leur formation BAFA afin d'être en règle auprès de Jeunesse et Sport.

2 agents ont accepté, le 3ème a refusé estimant que l'investissement pour ce diplôme ne serait pas un plus pour les années à venir.

Monsieur le Maire rappelle le nombre d'enfants présents à l'accueil de loisirs sur l'école de Jarnioux ainsi que le nombre d'animateurs requis :

- de 30 à 35 enfants le matin (10 de -6 ans et 20/25 de +6 ans) de 7h45 à 8h50 => soit 3 animateurs
- environ 22 enfants le soir (8 de -6 ans et 14 de +6 ans) de 16h30 à 18h30 => soit 2 animateurs

Il est donc nécessaire de créer un poste afin de renforcer l'équipe du matin qui était actuellement composée de 2 personnes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'animateur(trice) de garderie périscolaire pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) de 7h45 à 8h50, à compter du 5 novembre 2018.
- d'autoriser monsieur le Maire a recruté un agent contractuel sur ce poste.
- d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GOUTTENOIRE Bruno

4 - Soutien à l'association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais et action en justice

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de soutien de l'association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais au sujet de la publication du cahier des charges " Bourgogne " en novembre 2017.

En effet, le nouveau cahier des charges de délimitation de l'appellation " Bourgogne " validé par l'INAO inclus

en son sein une reprise des principes relatifs aux Crus du Beaujolais, ne respectant pas la portée de la décision du Conseil d'Etat en 2014 :

- Perte de la possibilité de repli en Bourgogne Rouge : obligation du repli en Bourgogne Gamay.
- Règle des 70/30 : le Bourgogne Rouge doit désormais contenir 70% de Pinot Noir alors qu'historiquement il pouvait contenir 100% de Gamay.
- Règle de proportion à l'exploitation : pour pouvoir revendiquer du Bourgogne Rouge dès la déclaration de récolte, il faut que " la proportion du cépage gamay soit inférieure ou égale à 30% de l'encépagement de l'exploitation ", sinon la production de Bourgogne Rouge se fait par repli au rendement de l'appellation des Crus du Beaujolais.
- Règle d'étiquetage : obligation d'apposer la mention " Gamay " en plus de l'appellation " Bourgogne ".

Ces nouvelles dispositions vont pénaliser toute la filière viticulture. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de soutenir cette association dans son recours devant le Conseil d'Etat contre le décret ayant homologué le nouveau cahier des charges.

Les membres du Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'intérêt pour la commune à :

- **assurer la préservation de l'activité viticole et le maintien des emplois qui y sont attachés sur le territoire de la Commune,**
- **permettre aux exploitants viticulteurs de conserver la possibilité de diversifier leur production et de promouvoir la Commune au plan économique,**
- **participer à la préservation d'une tradition et de l'identité communale, en même temps que l'environnement,**
- **préserver l'intérêt collectif en sauvegardant et participant au développement du potentiel et du devenir touristique de la Commune.**

Entend exercer tout recours à l'encontre du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée " Bourgogne ", ainsi que le décret l'ayant homologué, n° 2011-1615 du 22 novembre 2011, modifié par l'arrêté du 30 octobre 2017 publié au JORF du 9 novembre 2017, et autorise Monsieur le Maire, à cette fin, à saisir le Conseil d'Etat de toutes contestations s'y rapportant,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager une action de la Commune en ce sens et représenter la Commune en justice, et signer tout document lié à cette démarche.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Informations diverses

- Monsieur le Maire informe que le réseau Libellule organise à nouveau l'opération « le Bus des Anges ». Il rappelle que cette opération vise à collecter des jouets et livres en bon état au profit des enfants des Restaurants du Cœur. Les cadeaux peuvent être déposés à la Mairie ou à l'école du lundi 12 au samedi 30 novembre 2018. La fourniture de piles neuves serait fort appréciée.
- Monsieur DURAND informe qu'une réunion finances sera organisée afin d'informer les associations sur la procédure qui sera mise en place dans le cadre des demandes de subventions pour l'année 2019.
- Monsieur le Maire indique que le bulletin municipal est en cours de préparation. Ce dernier sera une rétrospective de l'année 2018 et une prospective de l'année 2019 avec mention des changements à venir, dus à la création de la commune nouvelle, notamment :
 - modification du jour du ramassage des ordures ménagères (jeudi au lieu du lundi),
 - mise en place de bac de tri individuel,
 - mise en place temporaire d'un container pour les encombrants,
 - changement du prestataire de l'eau ...

- Monsieur LEGOFF souhaite intervenir au sujet de l'élaboration du bulletin. Il rappelle que Monsieur MARTINEZ, en charge de cette préparation, est indisponible actuellement et qu'il ne pourra donc pas travailler sur ce dossier. Aucun membre de la commission information n'étant disponible et équipé pour effectuer ce travail, il sera sans doute nécessaire de faire appel à une personne privée.
Monsieur le Maire indique qu'une réunion de la commission information devra se tenir à partir du 23 novembre pour faire le point sur les demandes d'insertions publicitaires et la collecte des informations transmises par les associations et organismes auteurs d'articles à publier.
- Monsieur DURAND rappelle que le site de la commune de Jarnioux est vieillissant et qu'il convient de voir avec la commune Porte des Pierres Dorées afin de mettre en place un site commun. Il informe également que Monsieur OSTER est d'accord pour s'en occuper.
- Madame PEROTTI informe que le Sou des Ecoles organisera sa traditionnelle vente de sapin le lundi 3 décembre prochain. Elle souligne qu'il serait opportun que le Sou des Ecoles sensibilise les acheteurs au recyclage de leur sapin en les informant sur les points de collecte qui seront mis en place dans la commune.
- Monsieur LE GOFF indique que le spectacle du 3 novembre dernier sur la vie des Poilus a fait 70 entrées. Il tient à remercier les membres du Conseil qui étaient présents.
Il précise qu'un spectacle de clowns sera organisé le 22 décembre 2018.
- Monsieur le Maire tient à féliciter et à remercier les élèves de l'école de Jarnioux pour leur implication lors de la cérémonie du 11 novembre. Il remercie également les associations pour la réalisation de panneaux qui illustraient la guerre de 14-18.
- Monsieur LE GOFF demande si l'achat de sphères lumineuses pour les illuminations du 8 décembre sera effectué. Cela viendrait en complément de celles déjà achetées l'année dernière.
Monsieur DURAND répond qu'un point budgétaire va être réalisé afin de vérifier si cet achat est possible.
- Monsieur GOUTTENOIRE fait remarquer que l'enrobé de la cour d'école qui a été réalisé par la société EIFFAGE le 31 octobre dernier présente déjà des trous et des fissures. Il tient à préciser que les travaux ont été réalisés lors des jours de pluie et que de ce fait, l'enrobé ne tiendra pas.
Monsieur le Maire informe que l'entreprise sera contactée et une réunion sera organisée.
- Monsieur le Maire informe de l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique au 1^{er} janvier 2019. Afin de composer la commission de contrôle, il convient de désigner un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, soit Monsieur Bruno GOUTTENOIRE. Ce dernier accepte de faire partie de la commission de contrôle.

Fin de la séance à 21h20

Fait à JARNIOUX
Le Maire,

